

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 29 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle DUMONT, 1^{er} Adjoint, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 04 avril 2019 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, M. ROUX, Mme LABAREILLE, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme ORTIGOSA (arrivée à 20 h 05), Mme THOMAS, M. POIRET, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme TALET, M. PONS, M. KARKRI (arrivé à 19 h 59). **Ont donné procuration** : M. VERDET, M. ROUVEIROL, M. ROSSI, Mme PELLEGRIN, Mme RIEU, Mme BENARFA, Mme DAVID, M. GOMES, Mme FALLET-MICHEL, Mme VERA. **Absents excusés** : Mme PETIT, M. BIGOU.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 19 Procurations : 10 Quorum : 17
--

La séance est ouverte à 19 h 35 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

M. le Maire demande à l'Assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en préalable à l'étude de l'ordre du jour, de se prononcer sur l'élection à main levée d'un président de séance, disposition spécifique à la séance de Conseil comprenant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Élection d'un Président de Séance

Sur proposition de M. le Maire, Mme Michèle DUMONT, 1^{er} Adjoint est élue à l'Unanimité pour assurer la présidence de cette séance.

Elle propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Elle donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 mars 2019 est approuvé à l'Unanimité.

Information

Mme DUMONT donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 23 mai 2019 à 19 h 30.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

Madame DUMONT donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des points inscrits dans cette section.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1 – Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 dont l'excédent global de clôture s'élève à la somme de 3 120 099,82 €.

M. le Maire ne participe pas au vote et quitte la séance.

Vote		
POUR : 20	ABSTENTIONS : 4	CONTRE : 4
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES

M. le Maire rejoint la séance.

A2 – Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2018

Arrivée de M. KARKRI à 19 h 59.

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Principal tel que dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2018.

Vote		
POUR : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 4
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES

A3 – Budget Principal – Affectation des Résultats 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :
 - Article 002 – Excédent antérieur reporté 2 399 738,05 €
- de l'affectation de l'excédent d'investissement de l'exercice 2018 comme suit :
 - Article 001 – Excédent antérieur reporté 961 657,22 €

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

Vote		
POUR : 21	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 4
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KAKKRI Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES

A4 – Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2019

Arrivée de Mme ORTIGOSA à 20 h 05.

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, qui présente ce budget section par section et chapitre par chapitre, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2019 qui s'équilibre

- en section de fonctionnement, à la somme de 16 551 403, 66 €,
- en section d'investissement, à la somme de 8 445 233, 39 €.

Vote		
POUR : 22	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 4
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KAKKRI Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES

A5 – Budget Principal - Vote des Taux 2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide fixer les taux d'imposition des taxes locales 2019 qui restent inchangés, comme suit :

- Taxe d'Habitation..... 15,82 %
- Taxe sur le Foncier Bâti..... 29,25 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 75 %

Vote		
POUR : 22	ABSTENTIONS : 9	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KAKKRI Mme VERA	

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

A6 – Autorisation de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) – Construction du 3^{ème} Groupe Scolaire – Actualisation n° 2

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de l'Autorisation de Programme (AP) et la répartition pluriannuelle des Crédits de Paiement (CP) pour la construction du 3^{ème} groupe scolaire décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017, au titre des exercices 2019 et 2020, accepte donc l'ouverture des crédits budgétaires en dépenses d'investissement relatifs aux crédits de paiement 2019 d'un montant de 5 683 975 € ainsi qu'en recettes d'investissement pour la somme de 227 300 € attendue sous forme de subventions octroyées par la Région et la Caisse d'Allocations Familiales.

Vote		
POUR : 22	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 4
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KAKKRI Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES

A7 – Plan de Déplacements Urbains (PDU) - Subvention pour l'Acquisition de Vélos à Assistance Electrique

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide de subventionner sur son territoire l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE) dans la limite d'un achat par foyer et par an à hauteur de 25 % du montant d'acquisition sans que cette participation n'excède 100 € ni l'enveloppe des crédits inscrits fixée par la Commune à 1 000 € pour l'année 2019, en complément de l'aide financière décidée par le Grand Avignon sur son périmètre dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), ceci afin d'inciter les résidents vedénais à acquérir un tel équipement.

Vote		
POUR : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 4
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES

Mme DUMONT donne la parole à M. le Maire pour l'étude des points inscrits en section Affaires Foncières et Ressources Humaines.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Affaires Foncières

B1-1 – Cession de la parcelle BM 55 au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve, en complément à une première acquisition en 2018, la vente au Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux de la parcelle cadastrée BM n° 55 d'une superficie de 482 m² sise Colline Sainte Anne appartenant au domaine privé communal pour un montant total de 2 410 € dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable destiné à augmenter la capacité de l'existant, autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Vote		
POUR : 27	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES	

B1-2 – Bilan annuel des opérations foncières 2018

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve, comme chaque année et conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des acquisitions, cessions immobilières et droits réels immobiliers réalisés en propre sur son territoire ainsi que le bilan annuel réalisé par l'Etablissement Public Foncier PACA durant l'année 2018.

Vote		
POUR : 22	ABSTENTIONS : 9	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KAKKRI Mme VERA	

C – Ressources Humaines

C1 – Mise à jour du tableau des Effectifs Théoriques du Personnel Communal par des suppressions et créations de postes

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'autoriser la modification du tableau des effectifs théoriques du personnel communal en supprimant certains postes qui ne sont pas ou plus occupés et de créer d'autres postes à temps complet ou non-complet afin que ce tableau reflète au mieux la réalité des effectifs présents, que certains postes existent en cas de nomination d'agents en exercice à la promotion interne, approuve le nouveau tableau de l'effectif théorique du personnel communal à compter de la présente séance.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

Vote		
POUR : 22	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 4
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KAKKRI Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES

Mme DUMONT donne la parole à Mme GOTTRA, Conseiller Municipal délégué à la Commande Publique, pour l'examen du dossier inscrit en Administration Générale.

D – Administration Générale

D1 – Contrat de concession pour l'exploitation par affermage de la fourrière automobile municipale - Lancement de la procédure selon l'article R 3126-1 du décret n° 2018-1075 du 03/12/2018

Sur proposition de Mme GOTTRA, Conseiller Municipal délégué à la Commande Publique, rapporteur, le contrat de Fourrière Automobile arrivant à échéance le 31 décembre 2019, le Conseil Municipal approuve le principe du contrat de concession pour l'exploitation par affermage de la fourrière automobile municipale ainsi que le cahiers des charges s'y rapportant, autorise le Maire à engager la procédure.

Vote		
POUR : 27	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M.GOMES	

Mme DUMONT reprend la parole pour aborder le rendu compte des décisions prises par le Maire au titre de la délégation confiée par le Conseil Municipal ainsi que la rubrique dédiée aux questions diverses.

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2019-003, 2019-010, 2019-020, 2019-021, 2019-022, 2019-023, 2019-025, 2019-026, 2019-027, 2019-028, 2019-029, 2019-030, 2019-031, 2019-032.

E - Questions Diverses

Aux questions du groupe Vedène Autrement.

Concernant la 2^{ème} tranche des travaux de réaménagement de l'Avenue de l'Europe au quartier du Golf et le problème du stationnement gênant sur les trottoirs de ce même quartier,

Le Maire répond,

- qu'il n'a pas été possible d'inscrire cette 2^{ème} tranche de travaux de voirie au budget 2019 par manque de moyens financiers,

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

- qu'ils seront programmés en 2020 selon l'état du budget communal et le résultat des élections municipales,
- qu'une réflexion sera menée sur le problème du stationnement.

Sur la propriété des compteurs d'eau implantés sur le territoire communal,

Le Maire précise

- que les compteurs appartiennent à SUEZ et non à la Commune.

Sur le contentieux lié au recours de riverains du stade La Calade sur le permis de construire relatif à l'opération immobilière portée par Grand Delta Habitat, rue du Cheval Blanc,

Le Maire indique

- que les requérants ont perdu en 1^{ère} instance,
- que ce dossier est actuellement porté en appel.

Sur la nouvelle sectorisation du collège Lou Vignarès suite à la réunion avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN),

Le Maire précise

- que la réponse aux arguments qu'il a avancés pour s'opposer à la scolarisation des enfants des quartiers ouest de la Commune au Collège Tavan à Montfavet est négative à ce jour,
- qu'une mobilisation des parents d'élèves a eu lieu hier en fin de matinée devant le Collège Lou Vignarès,
- qu'il a rencontré à nouveau la vice-présidente du Conseil Départemental qui a, semble-t-il, eu une autre écoute sur ce dossier,
- qu'elle doit rencontrer le DASEN à ce sujet,
- qu'il est en attente du retour d'information,
- qu'un bus va être affrété pour le transport vers Montfavet de seulement 6 collégiens vedénais déduction faite des dérogations pour fratrie et des scolarisations dans le privé pour un coût annuel de 55 000 €, alors que 30 élèves arrivent chaque jour d'Althen des Paluds, ce qui paraît totalement irrationnel,
- qu'il a compris que la raison principale de ce transfert d'élèves vedénais se situe dans le remplissage à tout prix du Collège Tavan,
- qu'il propose de classer cet établissement en zone d'éducation prioritaire pour améliorer l'image négative dont il souffre auprès des familles des élèves dépendants de ce secteur d'affectation,
- que sa proposition reste toujours la même concernant le transfert des collégiens d'Althen des Paluds vers le collège de Pernes les Fontaines qui se trouve en baisse démographique,
- qu'il n'a jamais été consulté par les conseillers départementaux du canton,
- qu'il a été très étonné de leur position sur ce dossier puisqu'ils se sont prononcés favorablement à ce transfert d'élèves vedénais lors de la dernière réunion de l'assemblée départementale,
- que dans 4 ans, il est prévu que 100 enfants vedénais environ soient transférés vers le collège de Montfavet.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04042019
		Document du	05/04/2019
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 04 avril 2019			

Sur la possibilité de saisir le tribunal en référé suspension et sur la forme du document administratif qui acte cette décision,

Le Maire précise

- que les voies de recours sont à l'étude,
- que le document administratif qui acte la décision est une délibération de la Commission Permanente du 22 mars 2019.

Le groupe Vedène Bleu Marine confirme son opposition à ce transfert d'élèves vedénais.

Aux questions du groupe Vedène Bleu Marine,

Concernant la dégradation d'un canal d'irrigation Chemin de Chaffard par le gyrobroyeur des Services Techniques municipaux,

Le Maire répond

- qu'il n'était pas au courant mais qu'il se renseignera,
- qu'il est préférable que ce type d'incident soit signalé dès sa constatation afin que les services agissent au plus tôt.

Sur le projet d'implantation d'une activité de « self-stockage » jouxtant le stand de tir chemin de la Banastière et les risques qui pourraient découler de cette proximité,

Le Maire et M. GARCIA précisent que ces types de bâtiment sont sécurisés, munis de caméras, surveillés et dotés de codes.

Mme DUMONT, 1^{er} Adjoint, clôture la séance à 20 h 55

Fait à Vedène, le 8 avril 2019

Le 1^{er} Adjoint

Michèle DUMONT




Affiché le 11 AVR. 2019

Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.